



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juillet 2020 à 16 h 00

AUJOURD'HUI seize juillet deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Alexis BLONDEAU à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°3.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°17).

Madame Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°17.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°17.

Monsieur Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°28 et donne pouvoir à Madame Magali GALLAIS.

Madame Estelle BRUANT arrive avant le vote de la question n°32.

Rapport N° 7
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC

Par délibération du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020, les modalités de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ont été fixées. Les listes ont été déposées auprès du Service des Affaires Institutionnelles. Cette CDSP doit comprendre, outre le Président (à savoir l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, le Maire ou son représentant), 5 titulaires et 5 suppléants.

Il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission, au sein de l'Assemblée délibérante : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, qui seront élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel en application des articles L.1411-5 et D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsqu'une telle pluralité existe.

En vertu de l'article L.2121-21 du même code, le scrutin a lieu à bulletin secret, sauf si le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CDSP par le premier membre suppléant, inscrit sur la même liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Par ailleurs, la CDSP peut avoir un caractère permanent, sous réserve d'une mention expresse dans les délibérations l'instaurant. Aussi, compte-tenu de la spécificité des règles de procédure dans ce domaine, de la nature des contrats devant comprendre certaines caractéristiques, il apparaît de bonne administration de donner un caractère permanent à ce type de commission.

Il vous est donc proposé de procéder à cette élection.

Liste déposée par les groupes de la majorité :

Dominique BRIAT
Didier MULLER
Marion BARRAUD
Charles DUBREUIL
Pierre MIQUEL
Frédéric PILAUD
Christophe BERTUCAT
Anne-Laure STANISLAS
Rémi CHABRILLAT
Jean-Christophe CERVANTES

Liste déposée par les groupes Centriste, écologiste et solidaire et Avenir républicain :

Stanislas RENIE
 Eric FAIDY
 Cécile LAPORTE
 Fatima BISMIR
 Julien BONY
 Alexis BLONDEAU
 Jean-Pierre BRENAS
 Catherine PINET-TALLON
 Christiane JALICON
 Géraldine BASTIEN

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Résultat du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants	54
Nombre d'élus n'ayant pas pris part au vote	0
Abstentions / votes blancs	4
Suffrages exprimés	50

Quotient électoral : 10

Ont obtenu :

	Nombre de voix	Attribution de siège au quotient	Attribution de siège au plus fort reste	Total
Liste présentée par les groupes de la majorité	40	4	0	4
Liste présentée par les groupes Centriste, écologiste et solidaire et Avenir républicain	10	1	0	1

Sont élus comme membres de la Commission de délégation de service public :

MEMBRES TITULAIRES
Dominique BRIAT Didier MULLER Marion BARRAUD Charles DUBREUIL Stanislas RENIE

MEMBRES SUPPLÉANTS

Pierre MIQUEL
Frédéric PILAUD
Christophe BERTUCAT
Anne-Laure STANISLAS
Eric FAIDY

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

21 JUL. 2020

Le Maire,



Olivier BIANCHI